Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/10/2026 à 16h32
Réference de l'AR : 051-200034718-20260929-DELIB115_2026-DE

VITRY CHAMPAGNE & DER COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six **le 29 septembre à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté Vitry, Champagne et Der se sont réunis à la salle à la Salle du Manège - Esplanade Tauberbischofsheim – 51300 Vitry-le-François, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 23 septembre 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte des Mairies de Ablancourt, Arzillières-Neuville, Aulnay-l'Aître, Bignicourt-Sur-Marne, Blacy, Blaise-Sous-Arzillières, Breban, Chapelaine, Châtelraould-Saint-Louvent, Coole, Corbeil, Courdemanges, Couvrot, Drouilly, Frignicourt, Glannes, Huiron, Humbauville, La Chaussée-Sur-Marne, Le Meix-Tiercelin, Les Rivières-Henruel, Lignon, Loisy-Sur-Marne, Maisons-En-Champagne, Margerie-Hancourt, Marolles, Pringy, Saint-Chéron, Saint-Ouen-Domprot, Saint-Utin, Sompuis, Somsois, Songy, Soulanges et Vitry-le-François, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, DHYÈVRE, PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mme LEROY-DUCARDONNOY, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT (à partir de 18h15), DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, Mme GEOFFROY, M. NOBLET, Mme ROBIN, MM. JEAN, ROYER, GUÉLORGET, LEPAGE, PASSINHAS, MAGRI (suppléant de M. BONETTI), MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, MM. MARQUET, VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mmes BLAND, BUCCHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH, SIMONNOT.

Absents excusés : M. FORTIN, Mmes TRUMAUT, FELICETTI, M. TROLIO, Mme HERMONVILLE, M. POIRISSE, Mme PÉPIN, M. GONTHIER, Mmes GUÉRINOT, MOREAU.

6 pouvoirs ont été déposé sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. FORTIN, en l'absence de son suppléant donne pouvoir à M. CAPPÉ,
- ✓ Mme FELICETTI donne pouvoir à Mme ASLOUDJ,
- ✓ Mme HERMONVILLE donne pouvoir à M. DESANLIS,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à Mme MUNSTER,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à Mme THOMAZÉ,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à M. BOURA.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FORMET.

- N°115 -

EAU - ASSAINISSEMENT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POUR L'EXERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre FORMET

Le Code général des collectivités territoriales prévoit la présentation, par le Président de l'assemblée délibérante, d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, destiné à l'information des tiers dont, notamment, les usagers.

Vous trouverez ci-joint le rapport détaillé de l'activité du service public de l'eau au cours de l'année 2025, document élaboré par nos services.

Ce document intègre les données existantes dans le service et celles reçues des délégataires qui, chaque année, ont l'obligation de fournir un rapport annuel relatif à l'exécution de leurs délégations (Conformément à l'article L1411-3 du CGCT, « dès la communication du rapport [...], son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte »).

Pour l'année 2025, nous retiendrons notamment :

Le contrat de délégation au service public démarré le 1er juillet 2017 est arrivé à échéance le 31 décembre 2025. La procédure de mise en concurrence a permis d'initier un nouveau contrat courant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2034 avec le même délégataire.

Il concerne 32 communes du territoire de la Communauté de communes (hors Aulnay-l'Aître, La Chaussée-sur-Marne et Bignicourt-sur-Marne).

Le service public de l'eau potable en chiffres :

10.450 abonnés au service ;
308 km de réseau ;
2.914.801 m^3 prélevés ;
2.110.831 m^3 d'eau facturés.

La facture eau potable pour une consommation de référence de 120 m^3 d'eau (ménage de référence selon l'INSEE) induit un prix du mètre cube à 2,33 € T.T.C. au 1er janvier 2025.

L'observatoire des services publics dont la mission est notamment de diffuser la connaissance du petit cycle de l'eau, de la tarification de l'eau et plus généralement des performances des collectivités organisatrices, en toute transparence auprès du grand public, des abonnés du service et des acteurs de l'eau. Selon cet observatoire, la moyenne du département de la Marne se situe à 2,63 € T.T.C. au 1er janvier 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 15 septembre 2026,

Il vous est demandé, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1°/ **PRENDRE ACTE** de la communication, par le délégataire Veolia Eau-CGE, de son rapport annuel sur l'eau ;

2°/ **PRENDRE ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, dont un exemplaire figure en annexe.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FORMET

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 12 OCT. 2026
et de la publication le 13 OCT. 2026
ou de la notification du

Pour le Président,
Par délégation,
Le Directeur général des services,
Sébastien DIART

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/10/2026 à 16h32
Réference de l'AR : 051-200034718-20260929-DELIB115_2026-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VITRY CHAMPAGNE ET DER
Place de l'Hôtel de Ville
51300 Vitry le François

RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET D DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Suivi du document :

Référence du marché et nom du document

Indice	Établi par	Approuvé par	Le	Objet révision
A	P.CHRISTOFLEAU	C.TONDOUX	20/07/2026	Établissement

Sommaire

I. CONTEXTE LOCAL 4

I.1. Présentation de la Collectivité 4

I.1.1. Périmètre de la Collectivité 4

I.1.2. Périmètre du service de production et de distribution d'eau potable 5

II. DONNEES TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 6

II.1. Présentation du contrat de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable 6

II.2. Présentation des obligations contractuelles 7

II.3. Caractéristiques du service de production et de distribution d'eau potable 10

II.4. Caractéristiques des réseaux 11

II.4.1. Répartition des canalisations selon les diamètres 11

II.4.2. Répartition des linéaires selon les années de pose 13

II.4.3. Répartition des canalisations selon les matériaux 14

II.5. Parc compteurs 16

II.6. Exploitation du réseau 17

II.7. Données volumétriques 19

II.8. Performance du réseau 20

II.9. Indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux 22

II.10. La Qualité de l'eau 24

II.11. L'efficacité énergétique des installations 27

II.12. Les indicateurs issus du Décret n° 2007-675 28

III. LES ELEMENTS FINANCIERS 29

III.1.1. Assiette de facturation et nombre d'abonnés 29

III.1.2. La fixation de la redevance eau potable 30

III.1.3. Les dépenses de renouvellement effectués par le délégataire 32

III.1.4. Les dépenses d'investissement réalisés par le délégataire 33

III.1.5. L'examen des comptes administratif du service de l'eau potable 34

III.1.5.1. La section d'exploitation 34

III.1.5.2. La section d'investissement 34

I. CONTEXTE LOCAL

I.1. Présentation de la Collectivité

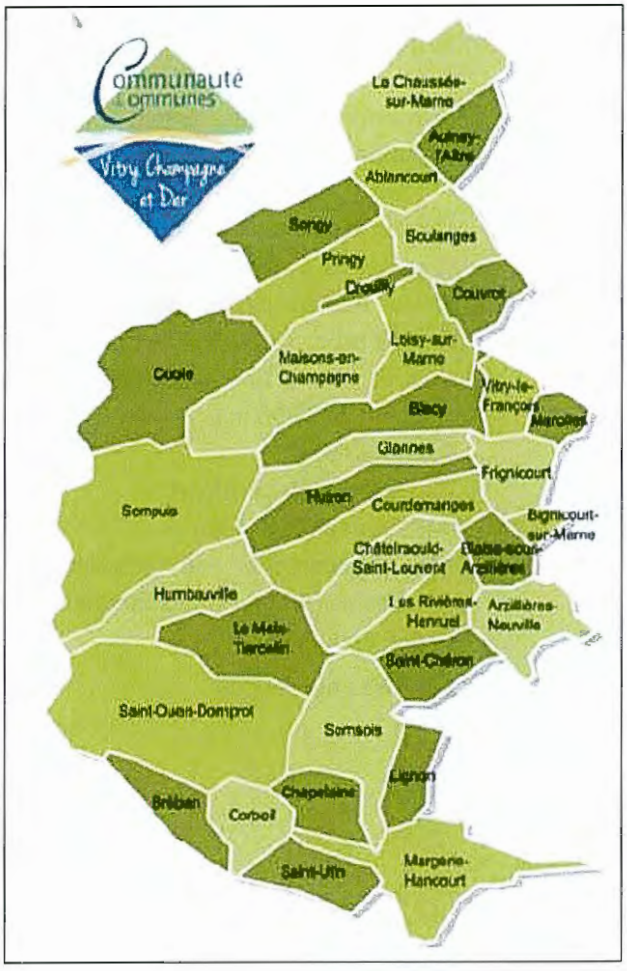
I.1.1. Périmètre de la Collectivité

La Communauté de Commune de Vitry Champagne et DER est récente dans sa configuration actuelle : créée à partir de l'ancien district de Vitry-le-François, elle a agrégé dans son périmètre 18 communes membres ou non d'intercommunalité pour regrouper, en 2022, 35 Communes.

Parmi les compétences transférées, la CCVCD exerce :

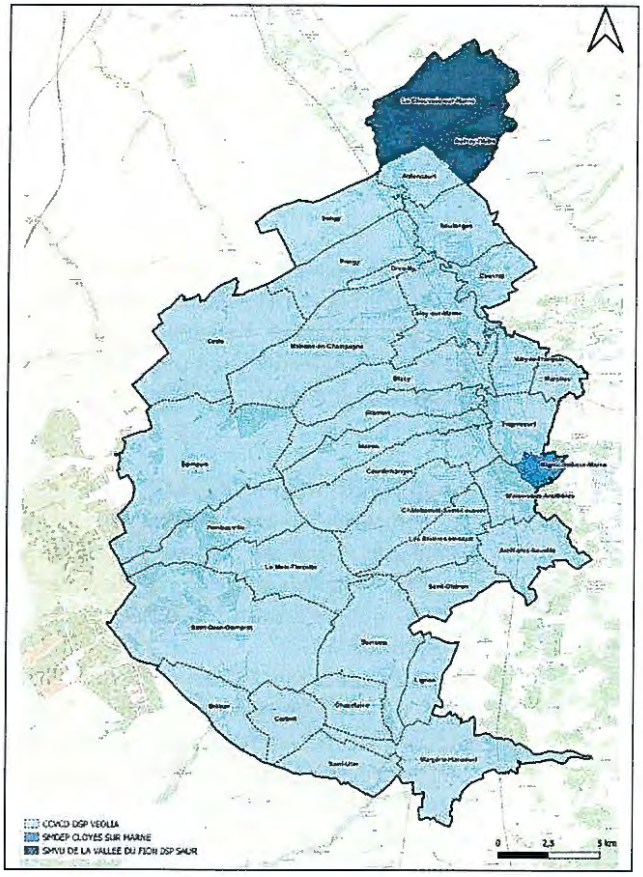
- ✓ La compétence eau potable sur les 32 communes parmi les 35 ; cette compétence est exercée dans le cadre d'une délégation de service public arrivant à échéance le 31 décembre 2025
- ✓ La compétence de l'assainissement collectif sur 11 communes membres ; cette compétence est exercée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui prendra fin le 31 décembre 2025 ;
- ✓ La Compétence Assainissement non collectif sur les 35 communs membres : 24 communes sont exclusivement en Assainissement non collectif ; 11 communes comptent des écarts/dérogations à l'Assainissement collectif ;

Périmètre de la CCVCD



I.1.2. Périmètre du service de production et de distribution d'eau potable

Périmètre de la CCVCD



L'agrandissement par étapes successives du périmètre de la CCVCD a conduit la Communauté a intégré des services d'eau et d'assainissement relevant de modes de gestion différents. Par ailleurs la CCVCD n'exerce pas l'intégralité des compétences eau et assainissement sur l'ensemble de son territoire.

Le service production et de distribution d'eau potable regroupe :

- ✓ 32 communes,
- ✓ 25 usines de production pour un volume prélevé de 2 914 801 m3 en 2025
- ✓ Volume produit de 2 737 631 m3 ;
- ✓ 26 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 8 400 m3
- ✓ 3 surpresseurs
- ✓ 1 installation de rechloration
- ✓ Un réseau de 308 ,4 km
- ✓ 774 équipements de réseaux (PI, bouches de lavage, bornes fontaine.)
- ✓ 10 450 abonnés
- ✓ 2 110 831 m3 vendus

II. DONNEES TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

II.1. Présentation du contrat de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable

Le service de production et distribution d'eau potable est exploité dans le cadre d'une délégation de service public attribué à la Société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux.

L'évolution du contrat est la suivante :

Objet du contrat	Délégation de Service Public pour la production et la distribution de l'eau potable
Périmètre du Contrat	Services de production et de distribution d'eau potable regroupant des communes suivantes : Abancourt, Blacy, Frignicourt, Loisy-sur-Marne, Marolles, Soulanges, Vitry-le-François, Arzillières-Neuville, Les Rivières Henruel, Saint-Chéron, Drouilly, Pringy, Songy, Maisons en Champagne
Date de conclusion du contrat	26/07/2013
Dates initiales de début de contrat	26/07/2013 pour Abancourt, Blacy, Frignicourt, Loisy-sur-Marne, Marolles, Soulanges, Vitry-le-François, 01/07/2014 : Arzillières-Neuville, 01/01/2015 : Les Rivières Henruel, Saint-Chéron, 01/07/2017 : Drouilly, Pringy, Songy, 01/03/2018Maisons en Champagne
Evolution du contrat	Avenant n°1 en date du 01/07/2014 : Intégration des communes de Bréban, Chapelaine, Coole, Corbeil, Couvrot, Courdemanges, Glannes, Huiron, Humbauville, Lignon, Margerie-Hancourt Saint-Ouen Domprot, Saint-Utin, Sompuis et Somsois au périmètre d'affermage A venant n° 2 en date du 01/07/2019 : Intégration dans le périmètre des communes de Blaise –sous-Arzillières, Châtelraould-Saint-Louvent, Le Meix Tiercelin ; Avenant n° 3 en date du 01/01/2021 : Mise en œuvre de solution technique pendant les travaux de réhabilitation du réservoir des Wassues ; modification du lieu d'accueil par le délégataire, eu égard à la situation COVID accord sur la non-application des pénalités au titre des objectifs de rendement année 2020, Remplacement des pompes par mise en place d'un skid avec variateur de fréquences de type Hydrovar ; Avenant n° 4 en date du 09/08/2024 : Précision des engagements concernant le suivi de l'exploitation, l'actualisation du SIG et les dispositions relatives à la révision de prix ; Avenant n°5 en date du 31/12/2024 : Prolongation jusqu'au 31/12/2025.
Date de fin de contrat	31/12/2025
Durée du contrat	12 ans et 6 mois

II.2. Présentation des obligations contractuelles

Nous présentons de façon synthétique les principales prestations incluses dans les contrats de délégation dans le tableau ci-après. Des fiches détaillées pour chacun des contrats sont présentées en annexe du présent rapport.

OBJET	TYPE DE PRESTATIONS	OBLIGATIONS CONTRACTUELLES
Patrimoine	Inventaire initial et MAJ	Oui
	Plans	Oui
	SIG - initial	Oui
	SIG - MAJ	Oui
	Gestion des DT - DICT	Oui
Comptabilité	Gestion relations usagers	Oui
	Facturation	Oui pour le service d'eau potable et le service de l'Assainissement
	Récupération TVA sur travaux effectués par la collectivité	Oui
Production et distribution d'eau potable	Production d'eau potable et Distribution d'eau potable	Exploitation et maintenance : 28 ouvrages de prélèvements autorisés 3 installations de captage 26 réservoirs - 4 surpresseurs - 1229 ml de canalisation d'adduction * 264 057 ml de canalisation de distribution
	Possibilité d'Achat d'eau	Oui
	Vente d'eau à l'extérieur du périmètre	Oui
	Service incendie	Fourniture de l'eau sur les prises incendie situées en domaine public
Patrimoine	Ouvrages de production et de distribution d'eau potable	Biens de retour
	Compteurs	Biens de retour à la fin du contrat
	Travaux de mis en sécurité des ouvrages	Oui à hauteur de 20 000 €HT sur 8 réservoirs et 2 stations de pompage
	Travaux d'amélioration des ouvrages	Mise en place de purges automatiques sur le réseau des Rivières Henruel/Saint Chéron Prise en compte des travaux : Mise en œuvre d'une interconnexion du réseau de Blacy au réseau de Vitry le François Sécurisation des périmètres de protection Interconnexion du réseau des Rivières Henruel à Arzilièrzs

OBJET	TYPE DE PRESTATIONS	OBLIGATIONS CONTRACTUELLES
	Télé-relève	Mise en place de système de télé relève sur les compteurs Les têtes émettrices sont des biens de retour Les récepteurs et concentrateurs ne sont pas de la propriété d la CCVCD
Entretien et intervention réseaux et réservoirs	Gestion des astreintes et gestion de crise	Oui
	Entretien des canalisations	Oui
	Entretien préventif et correctif des équipements et GC	Oui
	Exclusivité d'installation et de renouvellement des branchements	Oui
	Travaux de renforcement et d'extension réalisés par la CCVCD	Contrôle par le délégataire
	Entretien des espaces verts	Oui
	Renouvellement	Tronçons < 12 ml Equipements électromécaniques - matériels tournants Réparation des accessoires hydrauliques, Réfection partielle des branchements
Entretien et interventions sur installations de production	Autosurveillance des ouvrages	Oui -
	Entretien des espaces verts	Oui
	Entretien préventif et correctif des équipements et GC	Oui
Performances du réseau	Rendement	85 % en 2020 pour les réseaux urbains 75 % en 2020 pour les réseaux semi urbains 70 % en 2020 pour les réseaux ruraux
	Indice linéaire de perte	10 m3/j/km en 2020 pour les réseaux urbains 6 m3/j/km en 2020 pour les réseaux semi urbains 3 m3/j/km en 2020 pour les réseaux ruraux
	Dispositions techniques	Mis en place d'une sectorisation Pré localisations des fuites par détecteurs acoustiques (200 loggers) Recherche et réparations de fuites
Qualité de l'eau	Contrôles réglementaires et autosurveillance	Oui
	Dispositions particulières	Etude de réduction de la vulnérabilité du système de production Mise en place de 7

OBJET	TYPE DE PRESTATIONS	OBLIGATIONS CONTRACTUELLES
		Sondes Kapta 3000 et de 6 analyseurs de chlore sur le réseau
Gestion Clientèle	Traitement des demandes de raccordement	Oui
	Elaboration des conventions de fourniture d'eau	Oui
	Raccordement des réseaux privé	Oui - en limite de propriété sous domaine public
	Mise à jour des fichiers clientèle	Oui
GER et renouvellements	PPR ou Fond	Oui

II.3. Caractéristiques du service de production et de distribution d'eau potable

Le graphe ci-dessous montre l'évolution des principaux ouvrages :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	EV % N/2017
Canalisation										
Longueur total du réseau	260 000 ml	270 000 ml	284 300 ml	294 000 ml	299 400 ml	299 500 ml	307 300 ml	306 900 ml	308 400 ml	18,62%
Longueur d'adduction	958 ml	958 ml	958 ml	958 ml	1 229 ml	1 229 ml	1 229 ml	1 229 ml	1 229 ml	28,29%
Longueur de distribution	259 032 ml	269 089 ml	283 345 ml	293 006 ml	298 215 ml	298 263 ml	306 043 ml	305 653 ml	307 122 ml	18,57%
dont canalisations	217 771 ml	227 963 ml	242 219 ml	251 015 ml	256 224 ml	256 667 ml	264 447 ml	265 286 ml	265 269 ml	21,81%
dont branchements	41 261 ml	41 126 ml	41 126 ml	41 340 ml	41 407 ml	41 596 ml	41 596 ml	41 596 ml	41 853 ml	1,43%
Equipements										
Nombre d'appareils publics	605	554	553	555	557	559	555	555	774	27,93%
dont poteaux d'incendie	215	206	206	208	210	210	214	217	218	1,40%
dont bouches d'incendie		92	92	92	92	92	93	93	87	
dont puisard d'incendie		1	1	1	1	1	1	1	1	
dont bouches de lavage	4	185	184	184	184	184	184	184	183	
dont bornes de puisage						2	2	2	2	
dont bornes fontaines	11	55	55	55	55	55	55	55	69	
dont bouches d'arrosage		15	15	15	15	15	15	15	214	
Nombre de compteurs	9 885	9 991	9 853	8 764	8 934	12 314	11 398	11 458	11 530	16,64%
dont sur abonnement en service	9093	8012	9079	8077	7186	10513	10397	10397	10448	14,90%
dont sur abonnement résiliés	792	1979	774	687	1748	1801	1001	1063	1082	
Installation de production	26	26	28	28	28	28	28	28	25	
Surpresseurs	5	5	5	4	4	4	4	4	4	-20,00%
Capacité de production	23 836 m3/j	25 236 m3/j	24 196 m3/j	24 076 m3/j	23 636 m3/j	23 636 m3/j	23 636 m3/j	23 636 m3/j	23 636 m3/j	-0,84%
Capacité de stockage	9 030 m3	9 030 m3	8 480 m3	8 400 m3	8 400 m3	8 400 m3	8 400 m3	8 400 m3	8 390 m3	-7,09%

Observations :

Le périmètre actuel était géré jusqu'à fin 2018 dans le cadre de 3 délégations :

- ✓ Une délégation sur la Communauté de Communes de Vitry Champagne et DER à l'exception de certaines communes membres
- ✓ Une délégation sur Blaise Arzillières Châteauraould
- ✓ Une délégation sur la Commune de Le Meix Tiercelin

Les 3 délégations ont été regroupées, à partir de 2019, dans l'actuelle délégation.

On peut toutefois noter l'évolution du linéaire de réseau ce qui implique davantage de surveillance pour le suivi des fuites.

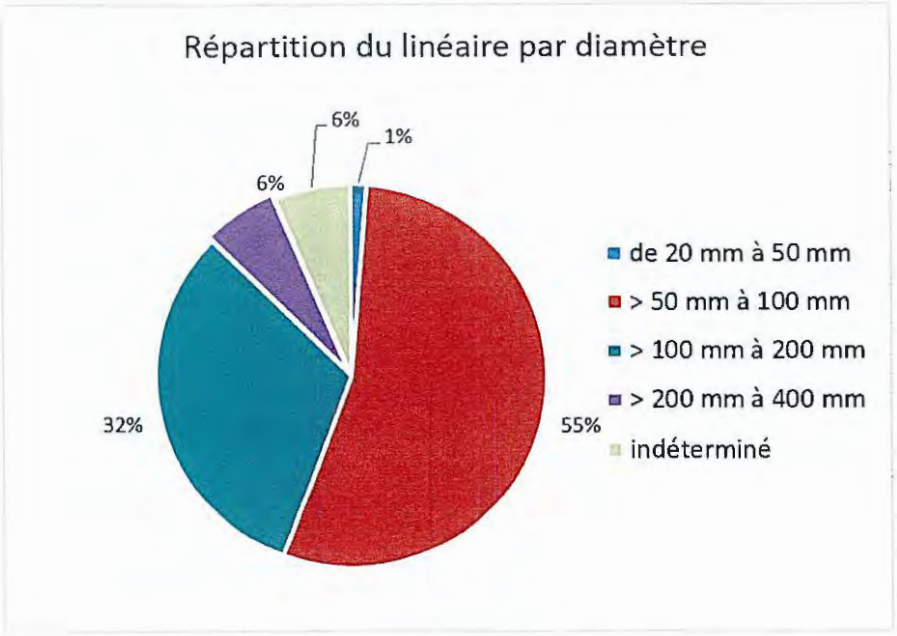
Le regroupement des 3 délégations augmente significativement le nombre d'appareils publics à surveiller. Par ailleurs, le délégataire a effectué, en 2025, une actualisation des bases de données d'inventaire ; il en ressort une augmentation significative du nombre de bouches d'arrosage sur l'exercice 2025.

II.4. Caractéristiques des réseaux

Les tableaux et graphes ci-dessous ont été réalisés à partir des données du SIG.

II.4.1. Répartition des canalisations selon les diamètres

Les tableau et graphes ci-dessous, établis à partir de l'inventaire, montre la répartition des linéaires selon les diamètres :



La répartition selon les linéaires est la suivante :

Diamètre	Linéaire	Répartition
De 20 mm à 50 mm	3 530 ml	1,33%
> 50 mm à 100 mm	144 597 ml	54,43%
> 100 mm à 200 mm	84 159 ml	31,68%
> 200 mm à 400 mm	16 565 ml	6,24%
Indéterminé	16 826 ml	6,33%
Total général	**265 677 ml**	**100%**

Observations :

L'analyse des diamètres permet de comprendre la structure hydraulique du réseau, sa capacité de transport, son maillage et son aptitude à répondre aux besoins actuels et futurs.

Les diamètres compris entre 50 et 100 mm représentent plus de 54 % du linéaire total.

Ces diamètres correspondent généralement :

- ✓ aux conduites de desserte des quartiers résidentiels ;
- ✓ aux antennes de distribution ;
- ✓ aux secteurs de consommation domestique faible à moyenne.

Cela traduit un réseau principalement conçu pour l'alimentation de l'habitat individuel ou peu dense.

Si les coûts d'exploitation sont limités et les vitesses d'écoulements sont généralement adaptées pour cette partie de réseau, en revanche cette partie de réseau offre des Capacités limitées pour les extensions urbaines importantes et la défense incendie peut être parfois contrainte sur les diamètres les plus faibles (DN 60 à DN 80)

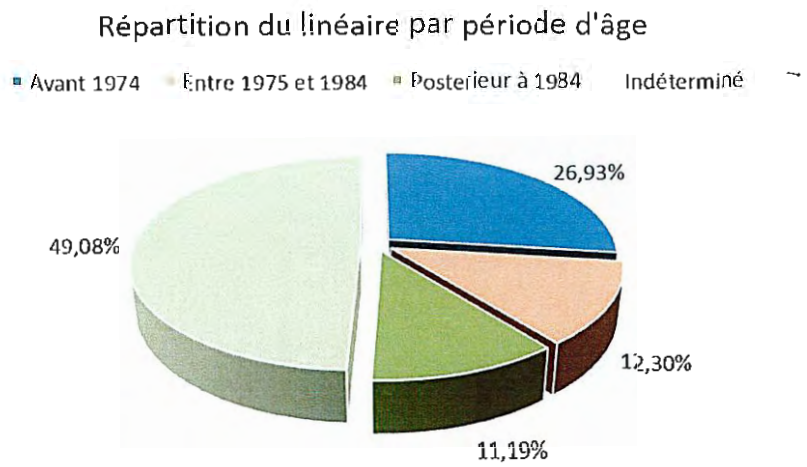
Les diamètres compris entre 100 et 200 mm représentent 31,68 % du réseau.
Ces conduites assurent généralement :

- ✓ l'alimentation des réservoirs ;
- ✓ les liaisons inter-quartiers ;
- ✓ les artères de transport principales ;
- ✓ la sécurisation hydraulique du réseau.

Cette proportion est relativement importante et constitue un point favorable. Car cela permet :

- ✓ Une Bonne capacité de transit de l'eau
- ✓ Des Pressions plus stables
- ✓ Une meilleure résilience du réseau
- ✓ Une Défense incendie facilitée

II.4.2. Répartition des linéaires selon les années de pose



La répartition selon les linéaires est la suivante :

Âge	Linéaire	Répartition
Avant 1974	71 554 ml	26,93%
Entre 1975 et 1984	32 690 ml	12,30%
Postérieur à 1984	29 718 ml	11,19%
Indéterminé	131 714 ml	49,58%
Total général	**265 677 ml**	**100%**

Observations :

26,93 % du linéaire est composé de canalisations de plus de 50 ans. Selon les matériaux utilisés à l'époque (fonte grise, acier, amiante-ciment, PVC première génération), on observe généralement :

- ✓ Une augmentation des ruptures par corrosion ou fatigue ;
- ✓ Une dégradation des joints ;
- ✓ Une sensibilité accrue aux mouvements de terrain ;
- ✓ Des coûts de maintenance plus importants.

Ce segment de réseau constitue la priorité de surveillance et de renouvellement

Les canalisations posées entre 1975 et 1984 représentent 12,30 % du linéaire. Les canalisations dont leurs âges sont compris entre 40 et 50 ans présentent les ccaractéristiques suivantes :

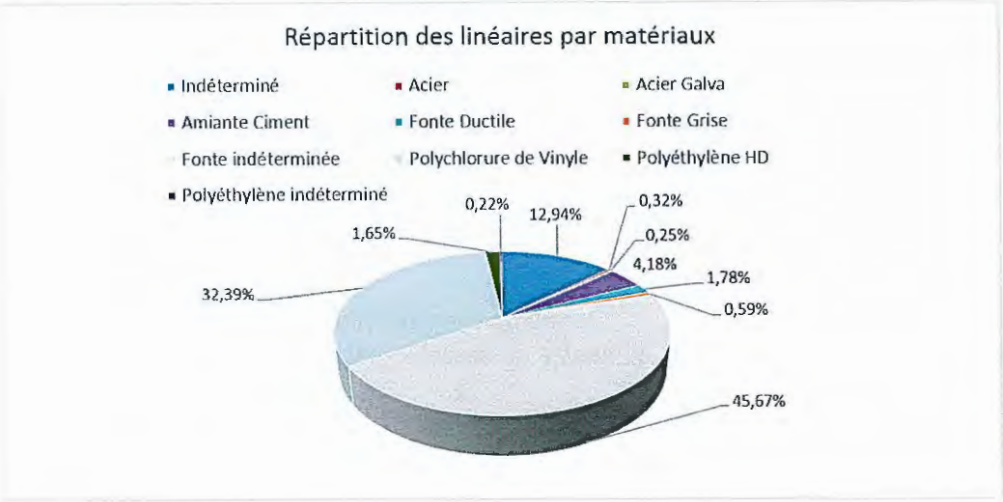
- ✓ Un début de vieillissement significatif selon le matériau ;
- ✓ Une fréquence de fuites généralement supérieure à celle des réseaux récents ;
- ✓ Un besoin d'un suivi renforcé si l'historique de casse est important.

Ces canalisations peuvent être intégrées dans les programmes de renouvellement à moyen terme.

Les canalisations postérieures à 1984 constituent 11,9 % du linéaire. Elles ont moins de 40 ans et présentent un risque de fuites ou de casses moindre en ce sens qu'elles sont généralement constituées de matériaux plus performants. Les fuites sont davantage liées à des défauts ponctuels ou à des contraintes externes qu'au vieillissement.

Près de 49,08 % du linéaire n'a pas de date connue. Cette partie de réseau peut être ancienne et l'évaluation du risque de casses ou de fuites est plus diificile.

II.4.3. Répartition des canalisations selon les matériaux



La répartition des linéaires selon les matériaux est la suivante :

Matériau	Somme de longueur	Répartition
Indéterminé	34 390 ml	12,94%
Acier	857 ml	0,32%
Acier Galva	658 ml	0,25%
Amiante Ciment	11 114 ml	4,18%
Fonte Ductile	4 724 ml	1,78%
Fonte Grise	1 574 ml	0,59%
Fonte indéterminée	121 333 ml	45,67%
Polychlorure de Vinyle	86 062 ml	32,39%
Polyéthylène HD	4 389 ml	1,65%
Polyéthylène indéterminé	576 ml	0,22%
Total général	**265 677 ml**	**100%**

Observations :

La fonte grise et la fonte indéterminée représentent les matériaux de 46,3 % du linéaire du réseau. Les canalisations en fonte, posées avant les années 1970, présentent généralement :

- ✓ De la fragilité aux mouvements de terrain ;
- ✓ Des risques de rupture brutale sous les surpressions ;
- ✓ Un vieillissement des joints ;
- ✓ Des risques de corrosion externe.

La fonte grise est particulièrement sensible aux casses longitudinales et transversales.

L'amiante ciment, matériau de 4,18 % du linéaire, vieillit mal au-delà de 40 à 50 ans. Les dégradations observées sont souvent :

- ✓ une fissuration progressive ;
- ✓ un éclatement localisé ;
- ✓ une fragilisation sous les coups de bélier ;
- ✓ une augmentation du nombre de réparations avec l'âge.

Compte tenu des faibles linéaires recensés en acier et acier galvanisé, le risque de fuites sur cette partie du résau reste limité.

Le PVC qui représente 32,39 % du linéaire offre une faible sensibilité à la corrosion. Les canalisations fabriquées dans ce matériau peuvent présenter un viellissement si ces canalisations sont posées avant 1980.

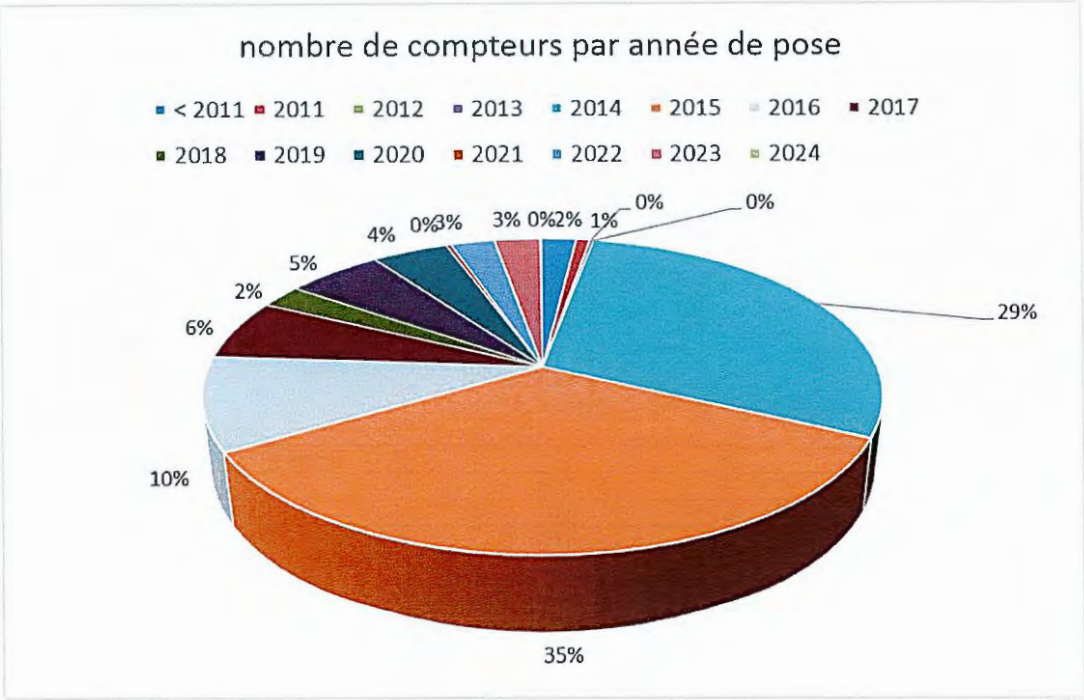
Une faible partie du réseau (1,63 % du linéaire) est consituée de canalisations en PEHD qui est aujourd'hui l'un des matériaux les plus performants offrant :

- ✓ une excellente résistance à la corrosion ;
- ✓ une bonne souplesse ;
- ✓ un faible risque de ruptures.

Au vu de ces données, le réseau présente un niveau de vulnérabilité global moyen à élevé, principalement en raison de l'importance de la fonte ancienne et de l'incertitude sur près de la moitié du patrimoine.

II.5. Parc compteurs

Sur 10 448 compteurs la répartition, en %, par année de pose est la suivante :



Observations :

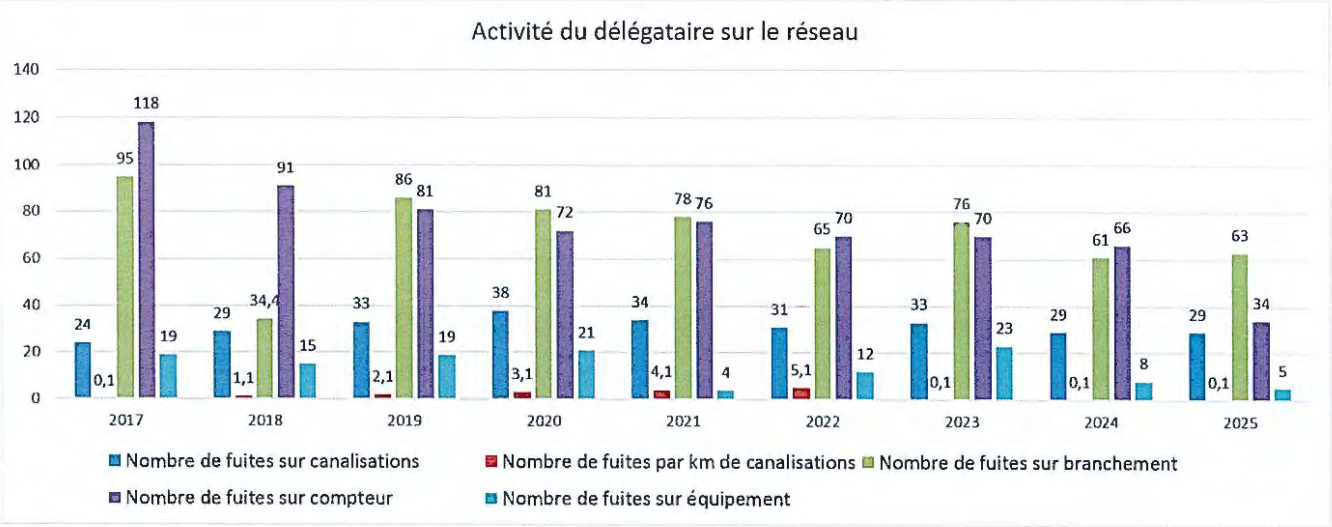
Avec l'obligation de mettre en place la télérelève, le Délégataire a renouvelé l'intégralité du parc compteurs dont la grande majorité (67,8%) a moins de 10 ans.

Le taux d'équipements des compteurs actifs est de 97 % .

II.6. Exploitation du réseau

Les bilans des activités de maintenance du réseau sur les 9 dernières années sont synthétisés dans le schéma et le graphe ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de fuites sur canalisations	24	29	33	38	34	31	33	29	29
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	1,1	2,1	3,1	4,1	5,1	0,1	0,1	0,1
Nombre de fuites sur branchement	95	34,4	86	81	78	65	76	61	63
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,01	0,00	0,01	1,20	1,10	0,90	1,10	0,90	0,90
Nombre de fuites sur compteur	118	91	81	72	76	70	70	66	34
Nombre de fuites sur équipement	19	15	19	21	4	12	23	8	5
Nombre de fuites réparées	256	12	0	140	76	95	202	98	131
Linéaire soumis à recherche de fuite				190 ml	682 ml	682 ml	543 ml	424 ml	317 ml



Observations :

En termes d'entretien préventif, les objectifs contractuels sont respectés.

Cette maintenance préventive sert à garantir la continuité et la qualité du service d'eau potable.

II.7. Données volumétriques

Les données volumétriques sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

BILAN DE LA CONSOMMATION	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2017
Volumes consommés autorisés 365 jours = E	**2 062 179 m3**	**2 092 219 m3**	**1 965 186 m3**	**2 004 275 m3**	**2 129 459 m3**	**2 059 864 m3**	**2 076 864 m3**	**2 118 916 m3**	**2 087 191 m3**	1,21%
Volumes comptabilsés hors vente en gros	2 045 230 m3	1 994 773 m3	1 959 802 m3	1 900 806 m3	2 066 322 m3	2 053 870 m3	2 050 602 m3	2 008 753 m3	1 970 596 m3	-3,65%
Volumes facturés	**2 054 244 m3**	**2 065 205 m3**	**2 016 168 m3**	**1 965 147 m3**	**2 119 368 m3**	**2 121 564 m3**	**2 092 461 m3**	**2 035 920 m3**	**2 046 662 m3**	-0,37%
dont clients individuels	*0 m3*	*869 349 m3*	*895 022 m3*	*945 893 m3*	*905 458 m3*	*929 762 m3*	*892 158 m3*	*1 099 143 m3*	*803 301 m3*	-7,60%
dont clients SRU	*0 m3*	*980 m3*	*1 227 m3*	*2 647 m3*	*2 153 m3*	*4 885 m3*	*4 142 m3*	*-2 633 m3*	*949 m3*	-3,16%
dont clients industriels	*0 m3*	*925 434 m3*	*877 742 m3*	*812 751 m3*	*974 896 m3*	*956 635 m3*	*988 340 m3*	*726 510 m3*	*940 233 m3*	1,60%
dont clients collectifs	*0 m3*	*48 680 m3*	*51 020 m3*	*52 459 m3*	*57 626 m3*	*54 411 m3*	*51 191 m3*	*27 118 m3*	*137 206 m3*	181,85%
dont irrigations agricoles	*0 m3*	*20 022 m3*	*17 402 m3*	*21 848 m3*	*20 795 m3*	*21 275 m3*	*22 517 m3*	*21 401 m3*	*25 726 m3*	28,49%
dont volumes vendu aux autres collectivités	*0 m3*	*99 527 m3*	*90 607 m3*	*80 602 m3*	*84 594 m3*	*93 572 m3*	*60 313 m3*	*68 555 m3*	*76 065 m3*	-23,57%
dont bâtiments communaux	*0 m3*	*89 152 m3*	*66 979 m3*	*26 237 m3*	*58 545 m3*	*49 623 m3*	*69 423 m3*	*-20 706 m3*	*1 860 m3*	-97,91%
dont appareils publics	*0 m3*	*12 061 m3*	*16 169 m3*	*22 710 m3*	*15 301 m3*	*11 401 m3*	*4 377 m3*	*116 532 m3*	*61 322 m3*	408,43%
Volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux...)										
Volumes consommés sans comptage										
Volumes de service du réseau	129 605 m3	130 855 m3	198 576 m3	220 442 m3	34 616 m3	27 853 m3	26 262 m3	110 163 m3	38 702 m3	-70,14%

Observations :

Si les volumes consommés n'ont que faiblement augmenté sur les 8 dernières années, on peut néanmoins constater les fortes variations par type de consommation.

On peut noter la baisse des consommations sur les clients collectifs et les industriels, 2 catégories dont les volumes consommés impactent le niveau de rendement du réseau.

II.8. Performance du réseau

La performance du réseau d'eau potable est donnée par deux mesures

> Le rendement du réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement se calcule de la façon suivante :

(Volume consommé sur 365 j + Volume exporté) / (volume produit + volume acheté)

> L'indice linéaire de perte

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

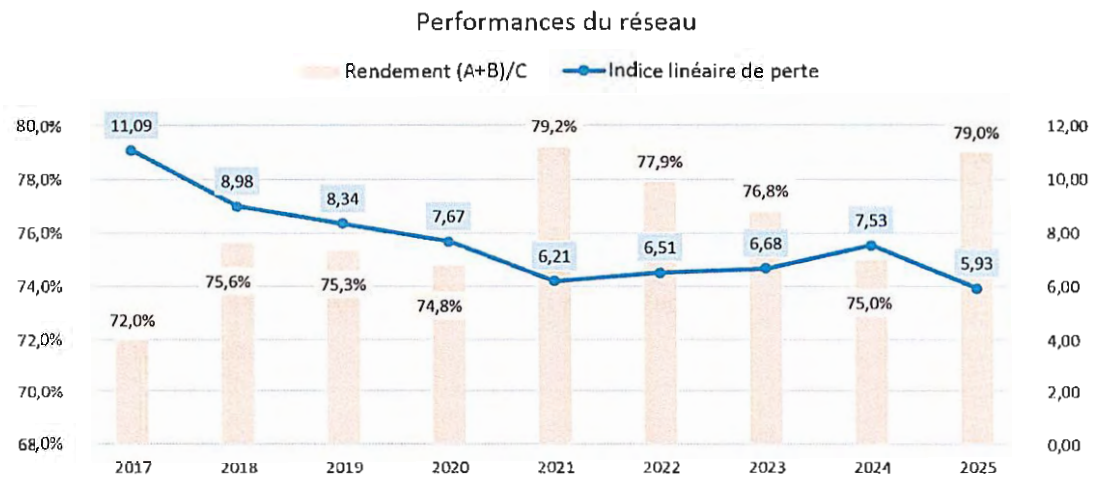
L'indice linéaire de perte se calcule de la façon suivante :

(Volume mis en distribution – Volume consommé) /365 x Linéaire du réseau

Les performances du réseau sont données par les tableaux et graphe ci-après :

INDICE LINEAIRE DE PERTE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de perte	11,09	8,98	8,34	7,67	6,21	6,51	6,68	7,53	5,93
Volumes mis en distribution	3 072 187 m3	2 970 238 m3	2 901 408 m3	2 707 221 m3	2 709 983 m3	2 669 724 m3	2 721 806 m3	2 846 371 m3	2 661 566 m3
Volume comptabilisé 365 j	2 190 784 m3	2 223 074 m3	2 163 762 m3	2 004 275 m3	2 129 637 m3	2 059 459 m3	2 076 864 m3	2 118 916 m3	2 087 191 m3
Longueur de canalisation de distribution	217 771,00 ml	227 963,00 ml	242 219,00 ml	251 015,00 ml	256 224,00 ml	256 667,00 ml	264 447,00 ml	264 057,00 ml	265 269,00 ml

RENDEMENT DE RESEAU	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement (A+B)/C	72,0%	75,6%	75,3%	74,8%	79,2%	77,9%	76,8%	75,0%	79,0%
Volume consommé autorisé 365 j - A	2 190 784 m3	2 223 074 m3	2 163 762 m3	2 004 275 m3	2 129 637 m3	2 059 459 m3	2 076 864 m3	2 118 916 m3	2 087 191 m3
Volume vendu à d'autres services - B	75 600 m3	93 730 m3	90 607 m3	80 602 m3	84 594 m3	93 572 m3	60 113 m3	68 555 m3	76 065 m3
Volume produits - C	3 147 787 m3	3 063 968 m3	2 992 015 m3	2 787 823 m3	2 794 577 m3	2 763 296 m3	2 782 119 m3	2 914 926 m3	2 737 631 m3



Observations :

Compte tenu de la nature à la fois urbaine et rurale, les performances hydrauliques demeurent assez bonnes bien qu'en dessous des objectifs contractuels, l'objectif étant de s'approcher de 85 % pour les réseaux urbains et 70 % pour les réseaux semi urbain. Les RAD ne font pas la distinction entre ces 2 types de réseaux. Le maintien voire l'amélioration du rendement passe par :

- ✓ L'amélioration de la connaissance du réseau notamment dans le cadre du SIG,
- ✓ La modélisation des flux hydrauliques associée à une sectorisation plus poussée.

II.9. Indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement, a imposé une nouvelle définition de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B).

Les finalités de cet indicateur de performance sont :

- L'évaluation du niveau de connaissance des réseaux d'assainissement,
- De s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution,

Un indice de 0 à 120 est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées.

Les informations visées sont relatives aux éléments suivants :

- Existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points),
- Existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points),
- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

Les notations obéissent aux règles suivantes, à savoir :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis ;
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.
Calculé sur un barème de 120 points, par le Délégataire, la valeur de ces indices par année est présentée ci-après :

Partie	Descriptif	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)									
	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)					70%	70%	84,6%	99%	99%
	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date 15 ou la période de pose (0 à 15 points	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	25	25	25	25	40	40	40	42	43
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	0	0	0	0	0	0	0	7	7
	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0	0	0	0	0	0	10	10	10
	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d''eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d''eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	0	0	0	0	0	0	0	10	10
	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	0	0	0	0	0	0	0	10	10
	VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans (10 points)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d''une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	25	25	25	25	25	25	35	62	62
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	65	65	65	65	65	65	75	104	105

Commentaire :

Au vu des éléments de connaissance contenus dans le SIG, le pourcentage de connaissance et la note relatifs à la connaissance du patrimoine (modules VP 252, VP 253, VP 254) apparaissent quelque peu surestimés. Même si des améliorations notables sur la connaissance du réseau sont constatées, la note relative à la connaissance et la gestion patrimoniale devra être actualisée par l'intégration des éléments de connaissance, issus du Schéma Directeur, dans le SIG.

II.10. La Qualité de l'eau

L'évolution de la qualité de l'eau est donnée dans le tableau ci-dessous :

Taux de conformité

Analyses de l'eau	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Microbiologique	98,7%	99,36%	100,00%	100,00%	100,00%	99,39%	99,43%	100,00%	100,00%
Physico-chimique	84,3%	85,44%	91,48%	86,29%	68,82%	58,93%	64,37%	57,39%	56,92%

Les points de non-conformité selon les différents paramètres d'analyses, en 2025, sont les suivants :

Non conformité par rapport aux limites de qualité

Paramètre	Nombre d'analyses Contrôle sanitaire	Non-conformité Contrôle sanitaire	Nombre d'analyses Surveillance Délégataire	Non-conformité Surveillance du Délégataire
Atrazine déséthyl déisopropyl	81	3	4	0
Chloridazone desphényl	81	65	5	3
Chloridazone méthyl desphényl	81	49	5	1
Chlorothalonil SA (R417888)	47	10	0	0
E.Coli (kit quantitatif)	0	0	362	1
Nitrates	175	46	4	2
Nitrates/50 + Nitrites/3	73	2	0	0
Plomb	14	2	0	0
Somme pesticides +métab. pert.	97	35	8	1

Paramètre	Nombre d'analyses Contrôle sanitaire	Non-conformité Contrôle sanitaire	Nombre d'analyses Surveillance Délégataire	Non-conformité Surveillance du Délégataire
Ammonium	175	3	0	0
Bact. coliformes (kit quanti)	0	0	362	5
Bactéries Coliformes	175	1	3	0
Conductivité à 25°C	175	1	0	0
Conductivité à 25°C in situ	175	1	375	2
Cuivre	14	2	2	0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	11	3	2	2
Température de l'eau	181	0	375	1
Turbidité Terrain	0	0	375	3

Observations :

On peut constater une baisse continue du taux de conformité physico-chimique depuis 2021. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse :

> **Nouveaux paramètres intégrés**

La transposition de la directive européenne 2020/2184, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2025, marque une évolution notable du cadre de surveillance de la qualité de l'eau. Elle élargit en effet le champ des substances suivies, en y intégrant notamment de nouveaux composés tels que les PFAS — vingt substances per- et polyfluoroalkylées auxquelles s'ajoutent le FTSA (acide fluorotélomère sulfonique) et le TFA (acide trifluoroacétique)—, certains métabolites de pesticides comme le chlorothalonil R471811 et R417888, ainsi que les acides halos acétiques, les chlorates, le bisphénol A ou encore l'uranium.

Cet élargissement du spectre analytique emporte une conséquence directe : plus les paramètres contrôlés sont nombreux, plus le risque de constater des non-conformités s'accroît, même lorsque les dépassements demeurent marginaux. À titre d'exemple, le TFA, ou acide trifluoroacétique, est détecté dans plus de 90 % des sites analysés, sans pour autant dépasser la valeur sanitaire indicative fixée à 60 µg/L. De même, la somme des vingt PFAS, soumise à une limite de qualité de 0,1 µg/L, dépasse ce seuil dans environ 2 % des sites.

> Fréquence des analyses renforcée

Parallèlement, l'abaissement ou l'introduction de nouveaux seuils conduit à intensifier la fréquence des contrôles, certains paramètres devant désormais faire l'objet d'analyses mensuelles. Cette vigilance accrue se traduit mécaniquement par une augmentation du nombre de prélèvements déclarés non conformes, y compris lorsque les écarts observés restent faibles

L'augmentation du nombre de non-conformités physico-chimiques correspond aux métabolites de pesticides retrouvés dans les analyses. En effet, depuis la fin de l'année 2020, les ARS renforcent progressivement le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement conduit à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les eaux distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires.

La distribution d'eaux concernées par la présence de pesticides et métabolites est encadrée par l'instruction DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 qui décrit, au cas par cas, des modalités de gestion dépendant du caractère de pertinence / non-pertinence attribué par l'ANSES aux métabolites, des concentrations analysées, et de la durée des éventuelles situations de non-conformité.

Pour ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'eau notamment sur les paramètres physico-chimiques ; le service d'eau potable met actuellement en œuvre les moyens épuratoires suivants :

- Sur tous les sites : désinfection,
- Station des indes BLACY : Filtres à CAG + chloration gazeuse,
- Usine de traitement FRIGNICOURT : Filtres à CAG + chloration gazeuse,
- Humbeauville : 2 filtres CAG en série + chloration javel,
- Breban-CORBEILLE : Nanofiltration + reminéralisation+ chloration javel,
- Arzillière : Déferrisation (Filtre à sable + pouzzolane)+ chloration javel.

L'amélioration de la qualité physico-chimique passe par le traitement des pesticides notamment par la mise en œuvre de traitements au charbon actif sur les installations de production impactées par cette pollution.

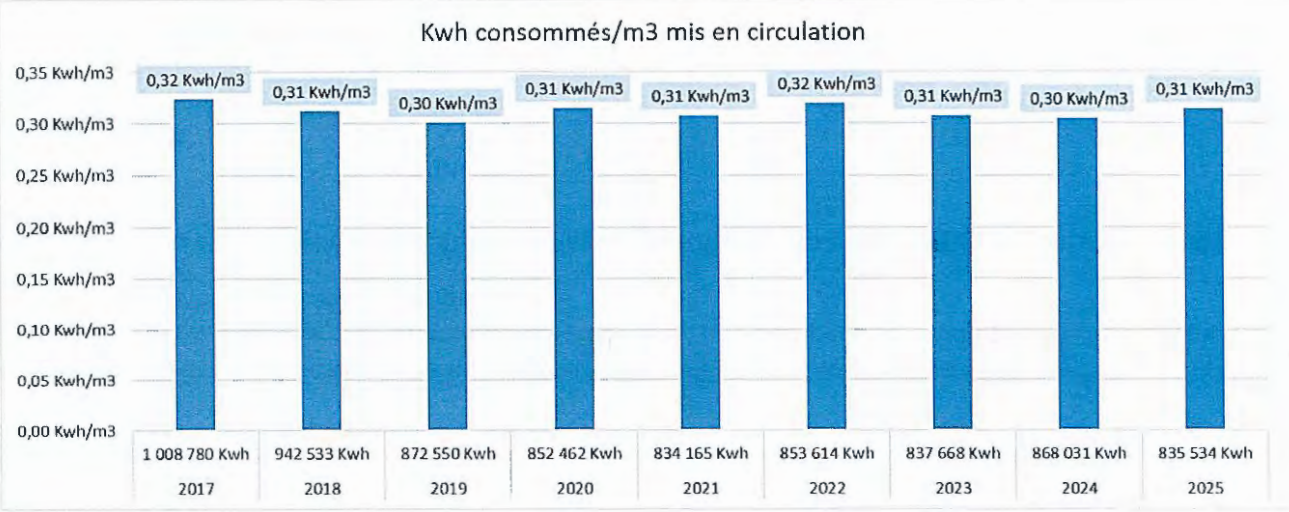
Cette action curative qui peut être prévue dans le cadre d'une délégation de service public aura à être complétée par des études agro-environnementales comprenant des études d'alimentation de captage, et ce, afin d'améliorer, sur le moyen et long terme, la qualité de la nappe au regard de la pollution diffuse.

II.11. L'efficacité énergétique des installations

La mesure de consommation électrique peut être utilisée pour déterminer l'efficacité des systèmes de production et de distribution d'eau potable. La consommation électricité est comparée au volume consommé.

L'évolution du ratio est donnée dans le tableau et le graphe ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Kwh consommés	1 008 780 Kwh	942 533 Kwh	872 550 Kwh	852 462 Kwh	834 165 Kwh	853 614 Kwh	837 668 Kwh	868 031 Kwh	835 534 Kwh
Volume mis en circulation	3 112 164 m3	3 020 284 m3	2 895 408 m3	2 707 221 m3	2 709 983 m3	2 669 724 m3	2 721 806 m3	2 846 371 m3	2 661 566 m3
Kwh consommés/m3 mis en circulation	0,32 Kwh/m3	0,31 Kwh/m3	0,30 Kwh/m3	0,31 Kwh/m3	0,31 Kwh/m3	0,32 Kwh/m3	0,31 Kwh/m3	0,30 Kwh/m3	0,31 Kwh/m3



Observation :

Le ratio Kwh/m3 consommé reste relativement stable sur les 9 dernières années

II.12. Les indicateurs issus du Décret n° 2007-675

Les indicateurs de performance introduits dans le rapport des maires et présidents de communautés sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du même jour, figurent aux annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales. Ce rapport, qui répond à une exigence de transparence, rend compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Le tableau ci-après rassemble les indicateurs fournis par l'exploitant. Ces indicateurs sont soit des indicateurs descriptifs donnant sur l'importance du service, soit des indicateurs de performance de l'efficacité et du coût de chaque service.

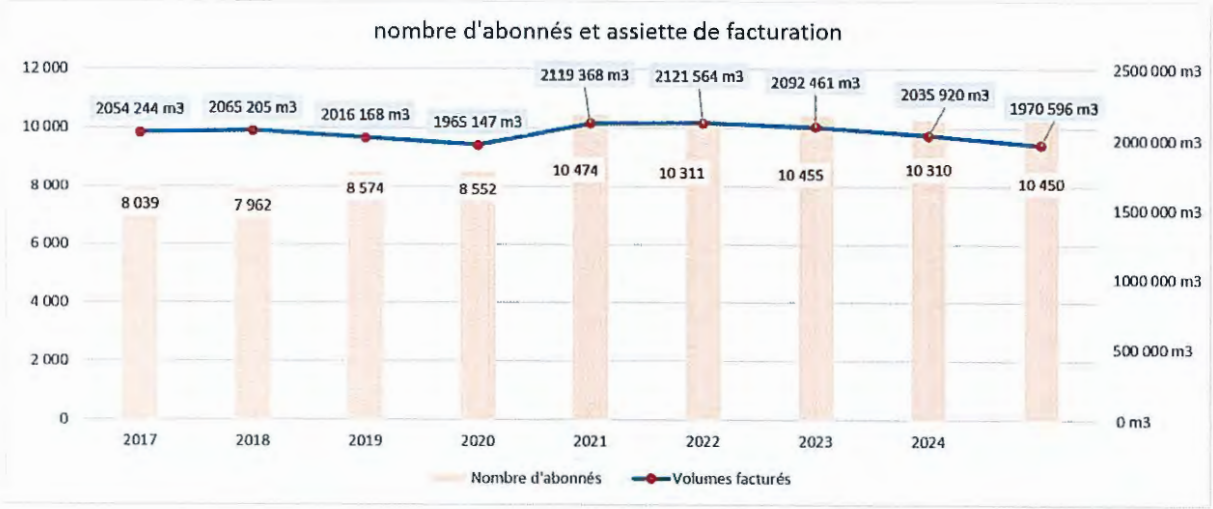
	2021	2022	2023	2024	2025
D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (u)	23 236	22 794	22 771	22 713	22 510
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (€\m³)	1,96	2,02	2,07	2,33	2,36
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)	1	1	1	1	1
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100,00	99,39	99,43	100,00	100,00
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques %	68,82	58,93	64,37	57,39	56,92
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (ND)	65	65	75	104	105
P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)	79,2	77,9	76,8	75,0	79,0
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	6,58	6,81	6,95	8,67	7,14
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	6,21	6,51	6,68	7,53	5,93
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,07	0,07	0,07	0,01	0,20
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	63	63	63	63	62
P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€)	0,00		2 035,17	195,33	0,00
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u./1000 ab.)	2,48	2,13	2,49	4,66	2,10
P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100,00	97,24	100,00	100,00	100,00
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité (%)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,96	1,72	1,60	1,89	1,91
P155.1 - Taux de réclamations (u./1000 ab.)	1,05	1,36	1,34	3,49	3,16

III. LES ELEMENTS FINANCIERS

III.1.1. Assiette de facturation et nombre d'abonnés

L'évolution de l'assiette et du nombre d'abonnés est donnée dans le tableau et graphe ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2017
Nombre d'abonnés	8 039	7 962	8 574	8 552	10 474	10 311	10 455	10 310	10 450	29,99%
Partculiers	8013	7931	8535	8515	10437	10275	10417	10272	10 412	29,94%
Autres que domestiques	24	29	37	35	35	34	36	36	36	50,00%
Autres services que eau potable	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0,00%
Volumes facturés	2 054 244 m3	2 065 205 m3	2 016 168 m3	1 965 147 m3	2 119 368 m3	2 121 564 m3	2 092 461 m3	2 035 920 m3	1 970 596 m3	-0,89%



Observation :

Si l'assiette de facturation a subi de fortes variations de 2019 à 2021, celle-ci a progressivement diminué de 2022 à 2025 malgré l'augmentation du nombre d'abonnés.

III.1.2. La fixation de la redevance eau potable

Compte tenu du caractère industriel et commercial du service public d'eau potable, la règlementation prévoit que le niveau de la redevance doit permettre d'assurer l'équilibre du budget annexe.

Le financement des charges d'eau potable nécessite de connaître le coût du service en individualisant ses recettes et ses dépenses dans un budget annexe.

Le produit de la redevance eau potable est donc affecté au financement des charges suivantes :

- Les dépenses de fonctionnement du service, y compris les dépenses de personnel ;
- Les dépenses d'entretien ;
- Les charges d'intérêt de la dette contractée et l'entretien des installations ;
- Les charges d'amortissement des immobilisations ;
- Les dépenses d'investissement (autofinancement).

Conformément à l'article R. 2224-19-8 du CGCT, la facturation des sommes dues par les usagers est faite au nom du titulaire de l'abonnement à l'eau.

Cette facturation est assurée, par le délégataire titulaire du contrat de délégation de service public de l'eau potable pour le compte du service d'assainissement.

Conformément à l'article R. 2224-19-1 du CGCT, en cas de délégation du service public, la redevance peut comprendre :

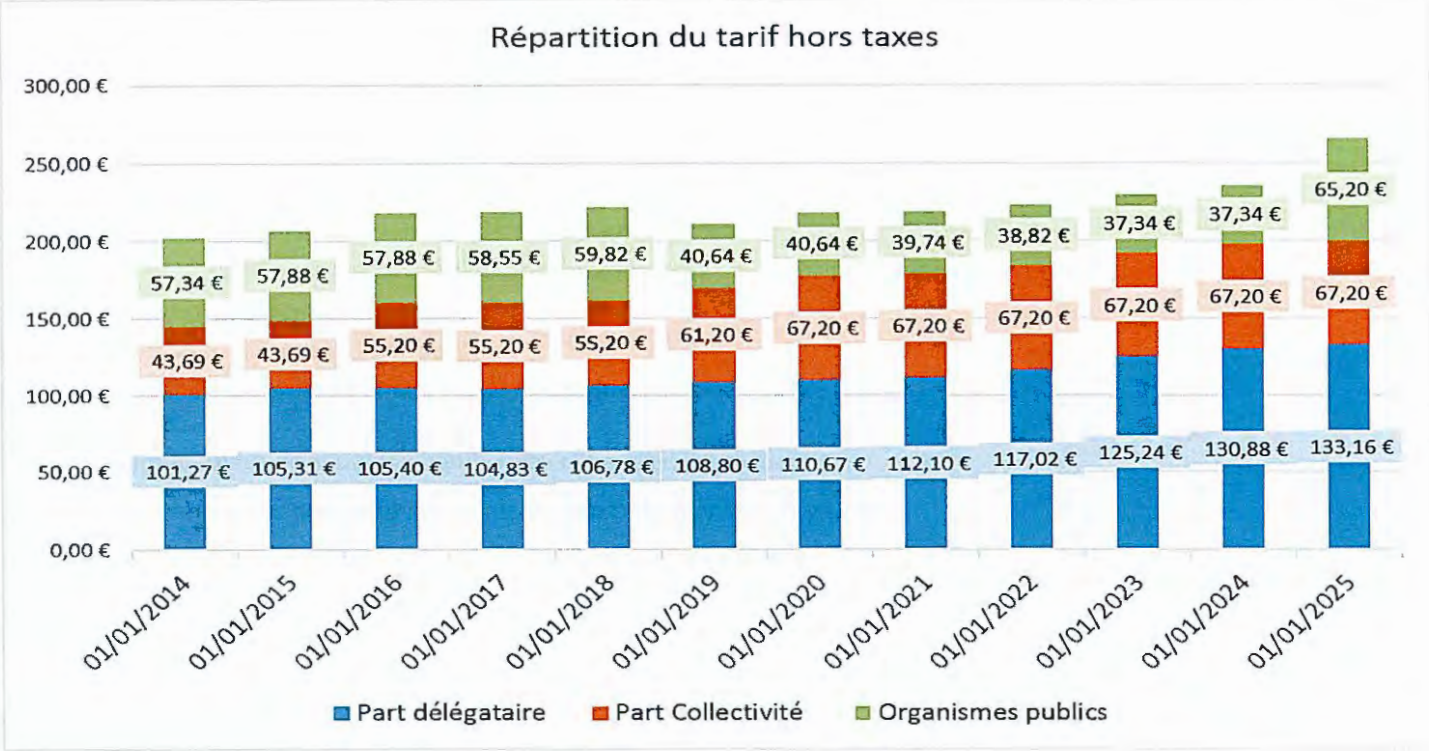
- Une part, fixée par la convention de délégation, destinée au délégataire, correspondant aux charges du service qu'il assure ;
- Une part revenant à la Collectivité pour couvrir les dépenses restant à sa charge.

A ces éléments de facturation s'ajoutent différents éléments distincts inscrits sur la facture selon le service d'eau potable :

- Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) ;
- Consommation d'eau potable ;
- Performance des réseaux d'eau potable ;
- Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) ;
- Un assujettissement à la TVA au taux réduit de 5,5 %.

Le tableau et le graphe ci-après décrivent la facture type 120 m3 « eau potable »

	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
Part délégataire	101,27 €	105,31 €	105,40 €	104,83 €	106,78 €	108,80 €	110,67 €	112,10 €	117,02 €	125,24 €	130,88 €	133,16 €
Part Collectivité	43,69 €	43,69 €	55,20 €	55,20 €	55,20 €	61,20 €	67,20 €	67,20 €	67,20 €	67,20 €	67,20 €	67,20 €
Organismes publics	57,34 €	57,88 €	57,88 €	58,55 €	59,82 €	40,64 €	40,64 €	39,74 €	38,82 €	37,34 €	37,34 €	65,20 €
TVA	11,13 €	11,38 €	12,02 €	12,02 €	12,20 €	11,59 €	12,02 €	12,05 €	12,27 €	12,64 €	12,95 €	14,61 €
TOTAL TTC	213,43 €	218,26 €	230,50 €	230,60 €	234,00 €	222,23 €	230,53 €	231,09 €	235,31 €	242,42 €	248,37 €	280,17 €
Prix TTC au m3	1,78 €/m3	1,82 €/m3	1,92 €/m3	1,92 €/m3	1,95 €/m3	1,85 €/m3	1,92 €/m3	1,93 €/m3	1,96 €/m3	2,02 €/m3	2,07 €/m3	2,33 €/m3



III.1.3. Les dépenses de renouvellement effectués par le délégataire

Les charges de renouvellement sont calculées dans le cadre d'un compte de renouvellement et sur la base d'un plan prévisionnel de renouvellement. Les modalités de calcul du solde de renouvellement sont prévues dans le contrat. Le solde doit être calculé de la manière suivante :

SN = SN-SN-1 x (1 + T4Mn) +(D2n-DE2n-1)

- SN est le solde de la dotation et des dépenses effectives au 31 décembre de l'année
- SN-I est le solde de la dotation et des dépenses effectives au 31 décembre de l'année N-1,
- D2N est le montant de la dotation pour l'année N,
- DEN est le montant des dépenses effectives pour l'année N,
- TLN est la valeur du taux moyen mensuel du marché monétaire

Le Délégataire assure à ses risques et périls le renouvellement des biens dont il a la charge. Pour garantir une qualité minimale de gestion du patrimoine de la Collectivité, il s'engage sur la réalisation d'un volume minimal d'opérations de renouvellement de ces biens. S'il ne réalise pas ce volume minimal de travaux, il est tenu d'indemniser la Collectivité. Compte-tenu de ces dispositions, le bilan financier des renouvellements effectués est donné ci-dessous. Le délégataire prend à sa charge le solde négatif.

Le solde des comptes de travaux de renouvellements programmés et non programmés calculé par le délégataire est de – 51 271,47 €.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Programmé production	16 145,21	32 290,42	32 290,42	32 290,42	32 290,42	32 290,42	32 290,42	32 290,42	32 290,42	32 290,42	32 290,42	32 290,42	32 290,42	403 630,25 €
Programmé distribution	26 680,50	53 360,55	53 360,55	53 360,55	53 360,55	53 360,55	53 360,55	53 360,55	53 360,55	53 360,55	53 360,55	53 360,55	53 360,55	667 007,10 €
Non Programmé production	19 089,98	45 929,46	53 679,00	53 679,92	53 679,92	53 679,92	53 679,92	53 679,92	53 679,92	53 679,92	53 679,92	53 679,92	53 679,92	655 497,62 €
Non Programmé distribution	23 091,50	48 655,00	51 183,00	51 183,00	51 183,00	51 183,00	51 183,00	51 183,00	51 183,00	51 183,00	51 183,00	51 183,00	51 183,00	634 787,50 €
T4M au 1/1 de l'année	0,072	0,198	-0,051	-0,219	-0,352	-0,362	-0,367	-0,433	-0,478	-0,578	1,9	3,9	3,9	
K du contrat	1,018557	1,018557	1,020041	1,020958	1,015343	1,054264	1,05378	1,071642	1,085764	1,133415	1,21501	1,267628	1,21501	
Programmé production actualisé	16 412,53	32 825,05	32 937,59	32 967,16	32 783,85	33 396,82	34 026,35	34 613,46	35 059,78	36 598,45	39 168,60	40 932,24	39 168,60	440 892,44 €
Programmé distribution actualisé	27 122,25	54 244,04	54 429,95	54 478,88	54 179,26	55 188,90	56 229,21	57 199,41	57 936,96	60 479,65	64 726,88	67 641,33	64 726,88	728 583,60 €
Non Programmé production actualisé	19 406,03	46 689,91	54 754,78	54 804,94	54 503,55	55 519,21	56 565,75	57 541,76	58 283,72	60 841,63	65 114,28	68 046,17	65 114,28	717 186,00 €
Non Programmé distribution actualisé	23 473,83	49 459,04	52 208,76	52 255,69	51 968,30	52 956,73	53 934,60	54 865,21	55 572,66	58 011,58	62 085,49	64 881,00	62 085,49	693 768,39 €
Travaux réalisés programmés	**93 807,00**	**98205,27**	**176 995,66**	**131101,00**	**102 280,00**	**113353,00**	**156 894,00**	**150 088,05**	**94 878,70**	**48 644,59**	**23 331,34**	**0,00**	**0,00**	
Production	34 661,00	19390,00	9 714,66	22460,00	19 786,00	29907,00	15 436,00	6 873,05	43 547,36	10 031,45	0,00	0,00	0,00	212 006,52 €
Distribution	59 146,00	78 815,27	167 281,00	108 641,00	82 494,00	83 446,00	141 458,00	143 215,00	51 331,34	38 612,94	23 331,34	0,00	0,00	977 671,89 €
Travaux réalisés Non programmés	**19 371,87**	**37 860,00**	**124 856,80**	**142 908,00**	**76 887,96**	**60 697,00**	**60 149,07**	**39 118,04**	**150 889,50**	**190 046,97**	**314 606,08**	**128 369,49**	**81 942,34**	
Production	11 625,87	18 190,00	63 022,36	96 804,00	57 339,96	22 698,00	29 332,02	35 028,04	0,00	80 139,86	62 420,75	23 005,67	17 496,63	517 103,16 €
Distribution	3 746,00	19 670,00	61 654,44	46 104,00	19 528,00	37 999,00	30 816,05	4 090,00	150 889,50	109 907,11	252 185,34	105 359,82	64 445,71	906 374,97 €
Solde Travaux réalisés programmés	**-50 272,22**	**-11 136,18**	**-89 628,16**	**-43 654,96**	**-15 314,89**	**-24 767,29**	**-66 638,43**	**-58 275,18**	**-1 881,06**	**48 433,70**	**80 564,14**	**108 573,57**	**103 895,48**	
Solde Production	-18 248,47	13 235,05	23 222,89	10 507,16	12 990,85	3 489,82	18 590,35	27 740,41	-8 487,58	26 567,00	39 168,60	40 932,24	39 168,60	
Solde Distribution	-32 023,75	-24 371,23	-112 851,05	-54 162,12	-28 314,74	-28 257,10	-85 228,79	-86 015,59	6 805,62	21 866,71	41 395,54	67 641,33	64 726,88	
Solde Travaux réalisés Non programmés	**27 507,99**	**58 318,86**	**-17 693,26**	**-35 847,38**	**29 903,87**	**47 758,94**	**50 352,28**	**73 288,93**	**-37 033,12**	**-71 183,76**	**-187 406,52**	**4 561,68**	**45 257,43**	
Solde Production	7 780,16	28 499,91	-8 267,58	-41 999,06	-2 836,43	32 821,21	27 233,73	22 513,72	58 283,72	-19 298,23	2 693,53	45 040,50	47 617,65	
Solde Distribution	19 727,83	29 819,04	-9 425,68	6 151,69	32 440,30	14 937,73	23 118,55	50 775,21	-95 316,84	-51 895,55	-190 099,85	-40 478,82	-2 360,22	
Solde Travaux réalisés programmés actualisé T4M	**-50 272,22 €**	**-51 506,94 €**	**-131 103,73 €**	**-194 397,54 €**	**-209 028,13 €**	**-233 038,78 €**	**-298 823,84 €**	**-355 743,45 €**	**-355 924,86 €**	**-305 434,01 €**	**-230 673,11 €**	**-131 089,79 €**	**-32 313,05 €**	
Solde Travaux réalisés Non programmés T4M	**27 507,99 €**	**85 880,86 €**	**68 143,80 €**	**32 133,58 €**	**61 624,34 €**	**109 160,20 €**	**159 111,86 €**	**231 680,01 €**	**193 539,47 €**	**121 277,05 €**	**-63 879,96 €**	**-61 809,84 €**	**-18 958,42 €**	

III.1.4. Les dépenses d'investissement réalisés par le délégataire

Le bilan des travaux d'investissement à réaliser, par le délégataire, au titre de l'avenant n°3 au contrat de délégation est donné dans le tableau ci-dessous :

DATE	FINANCEMENT DES TRAVAUX				REALISATION DES TRAVAUX						SOLDE
	Montant de la dotation (valeur 2012)	K	T4M	Montant actualisé de la dotation	Lieux de réalisation	désignations des travaux	C ou B	Coût des opérations	N° Devis	Montant annuel des travaux réalisés	Solde du Fond
du 1er/07/2013 au 31/12/2013	50 000,00 €	1,016557	0,072	50 827,85 €						0,00 €	50 827,85 €
2014	100 000,00 €	1,016557	0,196	101 655,70 €	RS - Flandres - Dunkerque, VITRY LE FRANCOIS +	270 ml	C	34 527,46 €	19-2371	47 966,00 €	104 617,17 €
					solde			1 817,23 €	19-5810		
					Immeuble les IRIS, RSC, VITRY LE FRANCOIS	120 ml	C	10 374,72 €	19-2375		
					solde			546,04 €	19-5809		
					RSC, Clématites, VITRY LE FRANCOIS	tamponnage conduite	C	700,55 €	19-2373		
2015	100 000,00 €	1,020041	-0,051	102 004,10 €	Rue de l'Hôtel de Ville, VITRY LE FRANCOIS	210 ml	C	59 913,08 €	19-6792	59 913,08 €	146 654,84 €
2016	100 000,00 €	1,020958	-0,239	102 095,80 €	RSC - rue de 8 mai 1945 - rue St Charles	768 ml	CB	230 009,63 €	19-2378	242 115,40 €	6 284,73 €
					solde			12 105,77 €	19-5811		
2017	100 000,00 €	1,015343	-0,352	101 534,30 €	Avenue de Champagne, Frignicourt		B	20 844,03 €	19-2675	105 539,20 €	2 257,71 €
					Rue du Bocage, MAROLLES	202 ml	CB	84 695,17 €	19-6998		
2018	100 000,00 €	1,034264	-0,362	103 426,40 €	Bd Carnot, VITRY LE FRANCOIS	cana borne verte, 24 ml	C	4 385,02 €	19-7162	4 385,02 €	101 290,92 €
du 01/01/2019 au 30/06/2019	50 000,00 €	1,05376	-0,367	52 688,00 €	Rue Jeannette, PRINGY	395,8 ml	C	81 650,69 €	19-6458	81 650,69 €	71 956,49 €
du 01/07/2019 au 31/12/2019	34 013,50 €	1,05376	-0,367	35 842,07 €						0	107 534,48 €
2020	68 027,00 €	1,071942	-0,453	72 921,00 €	Station de pompage - FRIGNICOURT	18 ml DN 400/40 ml DN 250/8ml DN 200	C	99 130,44 €	20-6885	99 130,44 €	80 837,90 €
2021	68 027,00 €	1,085764	-0,478	73 861,27 €						0,00 €	154 312,77 €
2022	68 027,00 €	1,133415	-0,578	77 102,82 €	Station de pompage des Indes - Supresseur	Mise en place de pompes de régulation		165 000,00 €	22-438	165 000,00 €	65 523,66 €
2023	68 027,00 €	1,21301	1,899	82 517,43 €	Arzillieres Neuville/Prélèvement et analyse canalisations x 3			7 113,28 €	23-3866	7 113,28 €	142 172,11 €
2024	68 027,00 €	1,267628	3,907	86 232,93 €	Frignicourt - Champ captant	Canalisations sous vide champ captant - situation 1	C	137 037,31 €	24-8999	137 037,31 €	96 922,39 €
2025	34 013,50 €	1,28974	3,946	43 868,57 €	Frignicourt - Champ captant	Canalisations sous vide champ captant - solde	C	132 285,04 €	25-225536	132 285,04 €	12 330,48 €
2026					Frignicourt - Tête de puits	Extraction des anciennes conduites	C	12 342,50 €	13-239265	0,00 €	12 330,48 €

III.1.5. L'examen des comptes administratif du service de l'eau potable

Le compte administratif présente le résultat de l'exécution du budget. Il compare les prévisions (ou autorisations) avec les réalisations de l'exercice, tant en recettes qu'en dépenses. C'est donc un document essentiel en termes d'informations financières.

Le service d'eau potable est un service public à caractère industriel et commercial par détermination de la loi, la redevance, assise sur la consommation d'eau, constituant le prix d'un service rendu aux usagers.

En tant que service public à caractère industriel et commercial, et conformément à l'article L. 2224-1 du CGCT, le service doit être équilibré en recettes et en dépenses. Par ailleurs, en application des règles de la comptabilité publique, il doit être fait application de la nomenclature M49, spécifique aux services d'eau et d'assainissement, qui prévoit en particulier une obligation de procéder à l'amortissement comptable de l'ensemble des biens et équipements acquis ou réalisés pour l'exercice de la compétence.

III.1.5.1. La section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation représentent l'ensemble des dépenses annuelles récurrentes qui concourent au fonctionnement de chaque service public d'assainissement.

Elles sont constituées de dépenses de fournitures, de fluides et de frais de personnel pour la partie des réseaux exploitée directement par les agents communaux (exploitation en régie directe). Elles sont constituées de prestations de services réglées à des entreprises pour la partie des réseaux confiées en exploitation externalisée (marchés d'exploitation).

La section d'exploitation distingue les dépenses et les recettes réelles qui donnent lieu à des encaissements et des décaissements, des écritures d'ordre (en dépenses et recettes) qui sont des opérations comptables qui n'ont aucune incidence financière en termes d'encaissement et de décaissement qui permettent de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice comme les dotations aux amortissements et aux provisions (68), les reprises sur provisions (78).

III.1.5.2. La section d'investissement

La section d'investissement regroupe les dépenses (études, travaux, acquisitions) qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la collectivité ou d'augmenter la durée d'utilisation d'un élément d'actif.

Le cycle règlementaire de la dépense publique impose une phase d'engagement comptable prévisionnel qui implique que tout contrat conclu par une collectivité trouve sa traduction immédiate dans la comptabilité de la collectivité, garantissant ainsi la disponibilité des crédits utiles au paiement de la commande.

La section d'investissement tout comme la section d'exploitation distingue les dépenses et les recettes réelles qui donnent lieu à des encaissements et des décaissements, des écritures d'ordre (en dépenses et recettes) qui sont des opérations comptables qui n'ont aucune incidence financière en termes d'encaissement et de décaissement qui permettent de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice.

La synthèse du budget consacré au service de l'eau est présenté ci-après :

CA 2025	Budget Eau
Recettes de fonctionnement du service	973 261,12 €
Dépenses de fonctionnement du service	635 134,74 €
Solde de l'exercice	338 126,38 €
Résultat reporte de l'exercice précédent (002)	1 908 510,83 €
Solde de la Section de fonctionnement (1)	2 246 637,21 €
Recettes d'investissement de l'exercice	1 235 032,75 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	1 445 641,99 €
Solde de l'exercice	-210 609,24 €
Resultat reporte de l'exercice précédent (001)	47 711,24 €
Solde de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	-168 898,00 €
Reste à réaliser des recettes d'investissement	0,00 €
Reste à réaliser des dépenses d'investissement	50 451,35 €
Capacité de la section d'investissement (avec les restes à réaliser) (2)	**-219 349,35 €**
Résultat total 2025 (1)+ (2)	**2 027 287,86 €**

CA 2025	Budget Eau
Recettes réelles de fonctionnement de service	896 233,39 €
Dépenses réelles de fonctionnement de service	142 718,24 €
Epargne Brute (CAF)	**753 515,15 €**
Encours de dettes	133 115,38 €
Encours de dettes/CAF en année de CAF	**0,18**